



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Axes de travail

2023-2027

DIVERSITÉ

AXES DE TRAVAIL 2023 - 2027
MINISTÈRE DE LA CULTURE

Introduction

La diversité est au cœur des politiques publiques du ministère de la Culture, en témoigne la labellisation diversité décernée par l'AFNOR en 2017, et à nouveau en 2022.

Il s'agit de garantir la diversité au sein des métiers de la culture en luttant contre les discriminations qui entravent l'accès égalitaire aux professions des secteurs culturels et artistiques et aux écoles de l'enseignement supérieur culture.

Il s'agit, aussi, de promouvoir la diversité des regards, des esthétiques, des opinions, en luttant contre les stéréotypes dans les productions culturelles, condition nécessaire à une richesse de récits, d'œuvres et d'images reflétant la diversité même de la population résidant sur le territoire national.

Le ministère s'appuie sur un réseau dense de lieux culturels, qui irriguent le territoire et sont ainsi au cœur de la construction d'une culture plurielle à laquelle chaque composante de la société peut participer et se rattacher.

Le présent document dresse les grands axes de cette démarche à l'horizon 2027.

Axe 1

Diversifier les viviers de talents afin d'assurer l'émergence de professionnels et d'artistes aux profils variés

OBJECTIF 1 - SUSCITER DES VOCATIONS DÈS L'EAC

Action 1 : Renforcer et diversifier encore les dispositifs nationaux et territoriaux d'éducation artistique et culturelle (EAC).

- Faciliter l'accès aux spécialités et aux options artistiques et culturelles dans un plus grand nombre d'établissements scolaires (mesure inscrite dans le plan diversité du CNESERAC, validée par la DG2TDC, menée en collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale).
- Continuer à soutenir et à développer les projets d'enseignement artistique à vocation sociale, par exemple dans les Conservatoires régionaux ou à travers des programmes comme **Démos**, la **Maîtrise populaire** ou l'**Orchestre Français des Jeunes**.
- Valoriser le Pass Culture en tant que levier de découverte des pratiques culturelles.

OBJECTIF 2 - FACILITER L'ENTRÉE DANS LES ÉCOLES, LES FORMATIONS ET LES MÉTIERS CULTURELS ET ARTISTIQUES, ET PROMOUVOIR LES AUTRES DISPOSITIFS D'ENSEIGNEMENT FAVORISANT L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Action 1 : Valoriser la diversité des métiers auxquels mène l'Enseignement supérieur culture (ESC) auprès des élèves potentiellement éloignés de ce milieu pour déconstruire les préjugés liés aux métiers dans le secteur culturel et renforcer la connaissance des parcours professionnels artistiques et culturels.

- **Soutenir et développer les initiatives d'enseignement des disciplines artistiques par des maisons prestigieuses dans les territoires ruraux, les outre-mers et les quartiers prioritaires de la politique de la ville**, à l'image du projet de l'**Académie de l'Opéra de Paris en Guyane**, du dispositif **Classe Alpha** de préqualification et d'insertion professionnelle aux métiers de l'audiovisuel (INA, France Télévision et Radio France) que le pacte pour la visibilité des Outre-Mer (DGCA) promettait d'élargir aux territoires ultramarins ou encore de la stratégie nationale des métiers d'arts. À titre d'exemple, l'Institut des métiers d'excellence LVMH est un relais pertinent de cette stratégie dans le secteur privé.
- **Favoriser la participation des établissements de l'ESC aux dispositifs d'égalité des chances à destination des jeunes**, tels que celui des cordées de la réussite ou ceux de la **Fondation Culture et Diversité**.

Action 2 : S'engager pour un enseignement supérieur culture plus inclusif.

- **Former les professionnels de l'enseignement supérieur culture aux enjeux de diversité** afin d'ouvrir les écoles à des profils nouveaux et de prévenir toute discrimination lors des processus d'admission.
- Envisager de **limiter pour les étudiants les frais liés aux phases de sélection dans les écoles de l'enseignement supérieur culture** (favoriser la visioconférence pour limiter les frais de déplacement, candidatures sur dossier, modérer les frais de concours, envisager des centres d'examens délocalisés, etc.) (*mesure CNESERAC – DG2TDC*).
- **Soutenir et favoriser le développement de classes « égalité des chances »** et de Prépa Talents pour l'accès à l'enseignement supérieur culture.
- **Mettre à disposition des établissements de l'enseignement supérieur culture un vivier de recrutement** de personnel permanents et d'intervenants occasionnels composé de talents issus de la diversité, incluant des personnes en situation de handicap.

OBJECTIF 3 - VALORISER TOUTES LES VOIES D'ACCÈS AUX MÉTIERS DE LA CULTURE

Action 1 : Développer et soutenir les classes préparatoires et les écoles gratuites dédiées à l'égalité des chances pour l'accès aux métiers de la culture :

La Chance médias, Cinéfabrique, Kourtrajmé.

Action 2 : Soutenir et essaimer les dispositifs spécifiques visant à faire émerger et accompagner de nouveaux talents à l'instar de la **Maitrise populaire de l'Opéra-Comique** qui accompagne des élèves de REP et de REP+.

Action 3 : Permettre l'accès de tous aux diplômes nationaux de la culture par l'apprentissage ou l'alternance et mettre en place une stratégie pédagogique propre à l'apprentissage au sein des filières professionnelles de la culture, et en particulier des métiers d'art, en lien avec le ministère et l'INMA (*mesure CNESERAC – DG2TDC*).

Action 4 : Former les nouvelles générations de dirigeants. Le projet **La Relève** mis en place par la DGCA, a pour vocation de diversifier les viviers de talents se destinant à des postes de direction dans les institutions culturelles.

OBJECTIF 4 - DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS LORS DE LEUR FORMATION

Action 1 : Intégrer des contenus de formation pour prévenir les stéréotypes racistes et antisémites, et les discriminations au sein des écoles de l'ESC.

Action 2 : Encourager les approches multiculturelles au sein des enseignements, diversifier les récits et donner à voir des « role-models » issus de la diversité.

Action 3 : Favoriser les dispositifs d'aide à la réussite à destination des étudiants, notamment en renforçant l'acquisition de repères pour les étudiants par le développement du tutorat.

Axe 2

Faire en sorte que l'Etat soit exemplaire en matière de diversité et de lutte contre les discriminations

OBJECTIF 1 - POURSUIVRE LA POLITIQUE DE LABELLISATION DU MINISTÈRE ET PRÉPARER L'AUDIT DE MI-PARCOURS DE L'AFNOR FIN 2023.

OBJECTIF 2 - EXPÉRIMENTER L'INTÉGRATION DE CLAUSES RSE DANS LES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, POUR ASSURER UNE CULTURE DE LA DIVERSITÉ JUSQUE DANS LES PRESTATIONS EXTERNES.

OBJECTIF 3 - FORMER TOUS LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE RELEVANT DES COMPÉTENCES CULTURELLES À LA LUTTE CONTRE L'ENSEMBLE DES DISCRIMINATIONS, SOIT TOUS LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT, ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CULTURELS (PLAN NATIONAL CONTRE LE RACISME).

OBJECTIF 4 - RENFORCER LE RÔLE DES RESPONSABLES DE LA PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS.

Action 1 : Préciser et consacrer le rôle des responsables de la prévention des discriminations en poste dans toutes les structures ministérielles (administration centrale, DRAC, SCN, EP) en mentionnant dans leur lettre de mission qu'ils sont en charge de la sensibilisation des personnels, qu'ils garantissent la représentation de la diversité au sein de leur structure et qu'ils font remonter les chiffres des discriminations, au travers d'un reporting annuel notamment.

Action 2 : Organiser un séminaire des RPD consacré à la diversité afin de présenter le plan d'action ministériel et l'ensemble des actions mises en œuvre dans les directions d'administration centrale.

OBJECTIF 5 - PROFESSIONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT D'IDENTITÉ DE GENRE.

Action 1 : Sur le modèle de ce qui a pu être réalisé au sein d'autres ministères (Minarm, Enseignement supérieur), réaliser un guide sur le changement d'identité de genre destiné aux directions, personnels en charge des RH et managers afin de clarifier l'ensemble des questions juridiques posées par cette situation et dégager des principes d'accompagnement des personnes concernées.

Axe 3

Travailler à l'apaisement des mémoires et à l'écriture d'un récit commun

OBJECTIF 1 - POURSUIVRE LE TRAVAIL ET LES RÉFLEXIONS AUTOUR DES RESTITUTIONS (SPOLIATIONS / BIENS CULTURELS AFRICAINS / RESTES HUMAINS).

OBJECTIF 2 - METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ARCHIVES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MÉMOIRE COMMUNE RECONNAISSANT LES HISTOIRES DES COMMUNAUTÉS DISCRIMINÉES.

Action 1 : Soutien aux projets culturels et scientifiques portés par le **Collectif Archives LGBTQI+**.

OBJECTIF 3 - POURSUIVRE ET INTENSIFIER LE SOUTIEN AUX LIEUX D'HISTOIRE ET DE PATRIMOINE LIÉS À LA MÉMOIRE ET À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.

Action 1 : Favoriser la mise en réseau des lieux d'histoire et de mémoire, et poursuivre le soutien et l'accompagnement aux **programmes d'exposition dédiés à ces thématiques** dans une perspective éducative.

Action 2 : Soutenir les actions liées à la **mémoire de l'esclavage**, en particulier celles menées par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

Action 3 : Engager un **travail particulier sur la mémoire des anciens territoires colonisés** autour notamment de la Maison des mondes africains.

OBJECTIF 4 - METTRE EN PLACE DES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE DIVERSITÉ ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS POUR LES SCOLAIRES, DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL, EN LIEN AVEC LE MEN.

Action 1 : Favoriser et impulser les **projets d'expositions itinérantes dans les établissements scolaires** des 30 académies de l'éducation nationale en métropole et outre-mer, à l'instar du projet d'itinérance de l'exposition « **Nous et les autres. Des préjugés au racisme** » du MNHN du 21 mars 2023 au 30 juin 2026.

Action 2 : Valoriser les **productions des élèves**, notamment dans le cadre de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, à travers un concours d'affiches de la semaine (*mesure PNAR*).

Action 3 : Mobiliser l'**édition scolaire et la littérature jeunesse** à travers un groupe de travail avec les lieux de mémoire/histoire et les associations, pour donner leur place aux différentes mémoires de l'histoire de France (*mesure PNAR*).

Action 4 : Assurer l'**éligibilité au Pass Culture** de tous les lieux de mémoire et d'histoire et leur accessibilité (aménagements, LSF, FALC) aux personnes en situation de handicap (*mesure PNAR*).

Axe 4

Réfléchir à la construction d'une meilleure représentation de la diversité de la société française dans les contenus et les programmes artistiques et culturels

OBJECTIF 1 - DÉVELOPPER DES OUTILS D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DE LA DIVERSITÉ DANS LE CINÉMA ET LE SPECTACLE VIVANT (MESURE 14 DU PLAN NATIONAL CONTRE LE RACISME).

Action 1 : Développer des modalités d'observation qualitatives adéquates des contenus cinématographiques diffusés dans les salles de cinéma, portant sur les personnages montrés à l'écran, à l'image du baromètre diversité de l'ARCOM, et envisager le développement d'enquêtes équivalentes dans le spectacle vivant.

OBJECTIF 2 - TRAVAILLER À L'AMÉLIORATION DE L'ÉMERGENCE ET DE LA VISIBILITÉ DES ARTISTES ULTRAMARINS.

Action 1 : Renouveler la stratégie du ministère de la Culture en Outre-mer, publiée en 2018.

Action 2 : Valoriser le Pacte pour la visibilité des Outre-mer signé en 2019 avec France Télévisions et le ministère des Outre-mer.

OBJECTIF 3 - SOUTENIR LES ÉVÉNEMENTS ET LES MANIFESTATIONS PORTANT SUR LA DIVERSITÉ ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS.

Action 1 : Soutenir l'organisation d'événements de réflexion et de sensibilisation (colloques, conférences, journées d'études) aux questions de diversité et de lutte contre les discriminations dans le champ culturel.

Action 2 : Poursuivre l'accompagnement des différents secteurs culturels et artistiques au moyen de groupes de travail sur la diversité débouchant sur la rédaction de chartes et d'outils spécifiques à disposition des professionnels des secteurs en question, comme déjà mis en place dans la musique avec le Centre national de la musique, dans le secteur muséal avec 23 musées, dans le secteur de la création artistique et dans le secteur du livre.

Action 3 : Veiller à la prise en compte de la diversité par les DRAC en continuant d'inclure leurs représentants dans ces groupes de travail et en utilisant les opérations existantes telles que l'Été culturel ou le Fonds d'innovation culturelle.

OBJECTIF 4 - ENGAGER LES MÉDIAS AUTOUR DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU 21 MARS.

Action 1 : En lien avec la **Semaine de la presse et des médias dans l'école**, faire du 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, une journée majeure de mobilisation des médias (nationaux et locaux) sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, en envisageant la signature d'une convention avec les chaînes de TV nationales (mesure PNAR).



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*